

*Initiatives ministérielles*

C'est intéressant, monsieur le Président. L'entretien? L'entretien des chalutiers-usines? Ces navires, monsieur le Président, ne devraient même pas être autorisés à naviguer dans nos eaux.

De nos jours, les pays étrangers, ceux qui figurent sur la liste que le gouvernement du Canada nous fournit aujourd'hui, ceux que l'on soustrait au projet de loi, ces pays n'ont rien à enseigner aux pêcheurs canadiens. Tout ce qu'ils peuvent leur apprendre, c'est comment détruire nos ressources. Ils peuvent leur montrer comment ils s'y sont pris dans le nord-est de l'Atlantique et en Afrique. Voilà pourquoi des pays comme la Namibie les ont chassés cette année.

Dans d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, la France et le Portugal, verrait-on des dispositions de ce genre dans un projet de loi? Non, car il n'y a pas un endroit au monde où les navires canadiens peuvent pêcher ainsi et se livrer à ce genre d'activités.

• (1640)

Pour cette année et pour 1992, le Canada a pourtant accordé des contingents scandaleux à neuf pays étrangers. C'est une honte. J'ai parlé de l'un d'eux aujourd'hui à la période des questions et j'en examinai un autre il y a un instant: 12 965 tonnes de morue dans la zone 3M communément appelée le Bonnet Flamand.

Ce secteur hauturier de l'Atlantique a environ 15 brasses de profondeur. C'est un excellent lieu de pêche car l'endroit est ensoleillé. Le poisson se rassemble là pour y frayer. L'an dernier, les scientifiques se sont ravisés et ont dit qu'il ne fallait autoriser aucun pays à pêcher dans ce secteur.

Savez-vous, monsieur le Président, ce que les représentants du Canada et de neuf autres pays ont fait à Halifax, en Nouvelle-Écosse, il y a trois ou quatre semaines? Ils ont discuté à huis clos et ont convenu d'établir, pour la première fois depuis huit ans, un nouveau contingent de morue, passant ainsi outre aux recommandations des scientifiques.

Qui a obtenu le contingent? Je vais vous le dire. La CEE en a obtenu 6 465 tonnes; le Danemark, c'est-à-dire l'archipel Féroé et le Groenland, 2 900 tonnes; la Norvège, 1 200 tonnes; l'URSS, 1 200 tonnes; la Pologne, 500 tonnes; Cuba, 480 tonnes et le Canada, 100 tonnes.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de loi intitulé Loi concernant l'utilisation de navires étrangers. Que fait ce projet de loi? Il fait volte-face et prévoit une

exception pour les navires étrangers qui se trouvent dans nos eaux, exception qui vise les bateaux de pêche étrangers. C'est honteux.

Il y avait cette année 100 chalutiers-usines congélateurs au large de nos côtes. N'oubliez pas que la flotte canadienne ne comprend qu'un seul de ces navires; il appartient à la société Produits de la mer national. Nous n'en avons pas parce que nous avons estimé au fil des années, tous les gouvernements ont toujours pensé dans le passé, que si on utilisait des chalutiers-usines congélateurs, on aurait nos usines de transformation du poisson sur l'océan. On devrait congeler le poisson puis le décongeler s'il n'était pas de bonne qualité et certes, on ferait probablement de plus gros profits.

Ce n'était probablement pas une bonne technique parce que cela détruirait les frayères. Cette année, 100 chalutiers-usines congélateurs prennent leur contingent le long des côtes du Canada avec un permis du gouvernement canadien. Ce sont les contingents pour les sociétés canadiennes, et ceux-ci vont maintenant pouvoir être exemptés aux termes de cette loi dont le Parlement est saisi, parce que cela figure dans la loi.

C'est une honte. C'est tout ce que j'ai à dire à ce propos. Je ne sais pas ce que je pourrais dire d'autre. C'est tout à fait aberrant pour les Canadiens. Ce matin, des pêcheurs, au comble de la frustration, détruisent leur propres locaux syndicaux parce qu'hier soir un bateau a été ramené au port à 20 heures par le navire de guerre canadien *Margaree*.

C'était un petit bateau canadien. L'équipage du bateau se compose de six hommes. Hier soir, ce bateau se trouvait entre deux chalutiers espagnols à senne coulissante qui seraient exemptés dans le secteur des 200 miles aux termes de cette loi. Il se trouvait là, le capitaine m'a dit au téléphone. Tout à coup survient un bateau patrouilleur des pêches, suivi par le *Margaree* de la marine canadienne avec à bord ses 240 membres d'équipage.

Que font-ils? Ils viennent arraisonner ce petit bateau canadien et ils voient à son bord 200 livres de morue qu'on utilisait comme appât pour pêcher le thon, et les forces armées saisissent le bateau. Ils l'éloignent des deux bateaux espagnols et le ramènent tout droit au port à Terre-Neuve. Le capitaine a alors dû revenir ce matin pour racheter son propre poisson. Cela lui a coûté 52c. la livre, soit un total de 104 \$, pour le poisson qu'il avait à bord et à cause duquel il avait été arrêté, mais ces deux navires espagnols n'ont pas été inquiétés.